

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES FOLMARD DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION D'UN OUVRAGE DU RESEAU D'EAU PLUVIAL**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du lundi 27 juillet 2015 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de réfection d'un ouvrage du réseau d'eau pluvial,

- la circulation sera mise à sens alternés réglée par feux tricolores, rue des Folmard au niveau du pont La Fayette.

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 juillet 2015

Le Maire,



David VALENCE